****

La ville de Liège

Liège est une ville francophone de Belgique située en Région wallonne. Elle est aussi le chef-lieu de la province de Liège. De 972 à 1795 elle était la capitale de l'État autonome de la Principauté de Liège.

Au 1er mai 2009, elle compte 194 054 habitants. Son agglomération est peuplée d'environ 600 000 habitants et est la capitale économique officielle de la Région wallonne. Par le nombre d'habitants, c'est la troisième agglomération de Belgique après Bruxelles et Anvers et la quatrième ville après Anvers, Gand et Charleroi.

Révolution liégeoise et française

En 1789, la Révolution française et la Révolution liégeoise éclatent simultanément. Nicolas Bassenge, à la tête des patriotes liégeois, chasse le Prince-évêque qui trouve refuge à Trèves en Allemagne. Mais il est très vite replacé sur son trône par les troupes autrichiennes qui réoccupent la Principauté et les Pays-Bas du Sud.

Dès le mois de juin 1794, l'armée impériale quitte la Principauté de Liège suite à la bataille de Sprimont, ce qui entraîne l'exil définitif du dernier Prince-Évêque François-Antoine-Marie de Méan. En 1795, la Convention nationale décrète l'incorporation de la Principauté à la République française, entraînant par là même sa disparition. Liège devient alors le chef-lieu du département de l'Ourte. En 1804, Liège reçoit le titre de « Bonne ville » de l'Empire. Le titre de duc lui est attaché.

En 1815, la défaite de Napoléon Bonaparte à Waterloo met fin au régime français. Le territoire liégeois, tout comme le reste de la future Belgique, passe alors sous tutelle hollandaise. La période hollandaise verra la création de l'Université de Liège et de l'Opéra royal de Wallonie.

En 1830, la révolution belge éclate et Liège fait désormais partie du royaume de Belgique.

Liège, capitale de la wallonie ?

À partir de la fin du XIXe siècle, Liège reçoit le titre de Capitale de la Wallonie ou de capitale wallonne, non seulement dans les milieux du Mouvement wallon, très actifs à Liège, mais aussi dans la presse générale. Mais à partir de 1971, c'est à Namur que seront installées les diverses institutions wallonnes nées de la réforme de l'État belge. En 1978, un accord entre les bourgmestres des 4 grandes villes wallonnes prévoit la répartition des institutions wallonnes avec la fonction politique à Namur, économique à Liège, sociale à Charleroi et culturelle à Mons. Le 11 décembre 1986, l'Exécutif régional wallon sanctionne et promulgue le décret instituant Namur capitale de la Région wallonne.

Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Li%C3%A8ge